

**Avenant
à la convention de partenariat approuvée par le CA du 28 octobre 2022**

Entre

L'Université Lumière Lyon 2,
sise « 18 quai Claude Bernard 69365 Lyon cedex 07 »,
Représentée par sa Présidente, Madame Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN,
ci-après désignée « Université Lumière Lyon 2 »

et :

Association Régionale pour la Formation, la Recherche et l'Innovation en Pratiques Sociales,
dont le siège est situé au « 10 impasse Pierre Baizet CS 10422, 69338 LYON cedex 09 »
Représenté par son Directeur, Monsieur Emmanuel SAULNIER
Désigné ci-après « ARFRIPS »

Institut Saint Laurent
Dont le siège est situé « 123 Montée de Choulans, 69005 Lyon »
Représenté par sa Directrice Générale, Madame Catherine MOUILLAC-VUILLET
Désignée ci-après « ISL »

Ocellia
dont le siège est situé à : « Le sémaphore - 20 rue de la Claire CP320, 69337 LYON cedex 09 »
Représentée par son Directeur Général, Monsieur Bertrand MOULIN
Désignée ci-après « Ocellia Lyon »

La Fondation reconnue d'utilité publique Ecole D'Infirmières et d'Assistants de Service Social de Lyon -EIASS
dont le siège est situé au « 4 avenue Rockefeller - 69373 Lyon CEDEX 08 »
Représenté par son Directeur Général, Monsieur Yannick GHENO
Désigné ci-après « Ecole Rockefeller »

Ci-après désignées collectivement « les Parties »,

Vu la convention de partenariat approuvée par le Conseil d'Administration de l'Université Lumière Lyon 2 en sa séance du 28 Octobre 2022.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1. Objet de l'avenant

Le présent avenant définit les évolutions pédagogiques de la convention initiale et intègre l'**Ecole Rockefeller** comme partenaire du dispositif dans le cadre de sa formation au Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants (DEEJE), à compter du 1^{er} septembre 2025 et pour la durée de la convention restant à courir.

À cette fin il est rappelé le principe suivant : les étudiants inscrits dans l'une des formations conduisant à un Diplôme d'Etat du travail social des écoles concernées par cette convention peuvent, s'ils le souhaitent, s'inscrire également en licence mention Sciences de l'éducation et de la formation portée par l'ISPEF au sein de l'université Lumière Lyon 2.

Toutes les dispositions arrêtées dans la convention initiale s'appliquent aux parties qui s'engagent à collaborer dans les mêmes conditions préalablement définies.

Pour rappel, la convention a pour but de :

- décrire le système des relations entre les partenaires (et le diplôme concerné) dans le cadre de la réforme des diplômes du travail social.
- d'associer les établissements de formation en travail social (EFTS), l'ARFRIPS, l'Institut Saint Laurent, Ocellia et l'Ecole Rockefeller à l'organisation logistique de la licence.
- de préciser la possibilité de l'obtention du diplôme national de Licence des Sciences de l'éducation et de la formation pour les étudiants des EFTS, inscrits trois années et ayant validé les 180 crédits du diplôme de licence.

Article 2 : Autres dispositions de la convention

Les articles 2 à 7 restent inchangés.

Fait à Lyon, en six exemplaires originaux, le 10 février 2025

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2
Madame Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN

Le Directeur de l'ARFRIPS
Emmanuel SAULNIER

Le Directeur Général d'Ocellia
Monsieur Bertrand MOULIN

La Directrice Générale de l'Institut Saint Laurent
Catherine MOUILLAC-VUILLET

Le Directeur Général de l'Ecole Rockefeller
Yannick GHENO